

Motion « Catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire »

En vertu de l'article 26, alinéa 1 du règlement du conseil général, la liste libre dépose la motion suivante « catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire » afin de donner au conseil communal des directives impératives sur des mesures à prendre.

Cette motion fait suite aux réponses données lors du dernier conseil général du 25.11.2019 jugées insuffisamment précises et complètes concernant les mesures de sécurité qui seront prises aux abords de l'école secondaire dès la mise en place des containers pour l'école à journée continue.

En effet, la mise en place de ces containers pour l'EJC sur le site de l'école secondaire engendrera une augmentation du nombre d'enfants se rendant dans ce secteur et par conséquent une augmentation de la circulation puisque de nombreux parents conduisent leurs enfants. Ce constat émane des situations fréquentes se produisant sur la place de village à Malleray ainsi qu'à la nécessité de mettre en place une barrière aux abords de l'école primaire à Bévillard suite au non- respect des règles par les parents automobilistes.

Partant de cette situation, la liste libre demande au conseil communal, par la voie de cette motion, d'établir un catalogue de mesures accompagné d'un concept de **restrictions strictes** de circulation, telle qu'une interdiction de circuler, aux abords de l'école secondaire. Ce concept de mesures devra également intégrer la rue de la Lignière depuis l'école secondaire jusqu'à la rue du Pont afin de modérer le trafic sur ce tronçon de route faisant partie intégrante du trajet scolaire de toutes les écoles de Valbirse de manière à sécuriser les cheminements piétonniers.



Handwritten signatures in blue ink, including names like G. Periot, P. Faluwo, and others, arranged in three rows.